

FRAIS D'AGENCE

BARÈME DES HONORAIRES DE L'AGENCE En vigueur au 01 janvier 2019

TRANSACTION Les honoraires de l'agence TTC sont de :

De 0 à 99 000 € 8%

De 100 000 à 200 000 € 7%

De 201 000 à 300 000 € 6 %

De 301 000 à 500 000 € 5 %

Au-delà 4 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur. L'agence ne manie pas de fonds dans le cadre des transactions immobilières.